



Procès-verbal

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montpellier, tenue en la salle du conseil, située au 4, rue du Bosquet, à Montpellier, le 3 juin 2013, à 19 h à laquelle sont présents les conseillers :

Marcel Bissonnette
Jean-Guy Périard

Richard Strasbourg

Judith Larin

Absence motivée : de monsieur le conseiller Guy Roy

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Pierre Bernier.

Monsieur Paul St-Louis, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

Monsieur le maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot du maire
2. Moment de recueillement
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption des procès-verbaux des 6 et 13 mai 2013
5. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Avis de motion n° 06-2013 / pour modifier le règlement n°01-2013 afin de réviser la tarification du service de premiers répondants
 - 5.3 Présence accrue de la Sûreté du Québec



6. DOSSIERS

6.1 Service des travaux publics

- 6.1.1 Rapport — Travaux publics
- 6.1.2 Annulation du contrat de remplacement d'une conduite d'eau potable
- 6.1.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2012
- 6.1.4 Désignation des personnes chargées de l'application des dispositions du règlement n° 06-2012 concernant l'utilisation de l'eau potable
- 6.1.5 Entente avec le programme (TECQ) – Concernant les travaux publics de remplacement d'une conduite d'aqueduc

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

- 6.2.1 Rapport — Aménagement, urbanisme et environnement
- 6.2.2 Désignation des agents de l'environnement de la MRC à titre de fonctionnaires municipaux pour la période estivale

6.3 Incendie – Sécurité publique

- 6.3.1 Rapport — Service des incendies
- 6.3.2 Embauche d'une (1) nouvelle première répondante

6.4 Loisirs et culture

- 6.4.1 Dernier versement de subvention de 6 500 \$ à l'Association des loisirs de Montpellier

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. DIVERS

9. CORRESPONDANCE

10. QUESTIONS DU PUBLIC

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DU MAIRE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. **MOMENT DE RECUEILLEMENT**

13-06.113

3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

13-06.114

4. **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2013**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2013 et de la séance extraordinaire du 13 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux décrits au préambule soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.



5. ADMINISTRATION ET FINANCES

13-06.115

5.1 Adoption des comptes à payer

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro **13-06.115** et que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 27 avril au 23 mai 2013, totalisant 46 586,54 \$
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 31 mai 2013, totalisant 58 233,38 \$

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Monsieur Paul St-Louis, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le Conseil municipal.

**Paul St-Louis, Directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim**

Adoptée à l'unanimité.

5.2 Avis de motion n° 06-2013 / pour modifier le règlement n° 01-2013 afin de réviser la tarification du service de premiers répondants

Madame la conseillère Judith Larin donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, elle présentera un règlement portant le numéro 06-2013 intitulé « Règlement n° 06-2013 modifiant le règlement n° 01-2013, afin de réviser la tarification du service de premiers répondants », et faire en sorte que le tarif ne s'applique qu'aux immeubles où on retrouve une habitation au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale*.



Copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, conformément à l'article 445 du *Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1)*, la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption est donc par la présente demandée.

Judith Larin

Madame la conseillère Judith Larin

13-06.116

5.3 Présence accrue de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QU'assurer la sécurité de nos concitoyens a été identifié comme une priorité lors d'un sondage effectué à l'automne 2012;

CONSIDÉRANT QUE des problématiques existent depuis plusieurs années, comme des vols résidentiels ou la production et la vente de stupéfiants;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques semaines, la Sûreté du Québec a fait sentir sa présence et a obtenu des résultats tangibles pour contrer ces problématiques;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal et la population de Montpellier se réjouissent de cette présence et de ces résultats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg
Appuyé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Montpellier félicite la Sûreté du Québec pour sa présence accrue et tangible sur notre territoire et espère que ce travail important se poursuive à l'avenir.

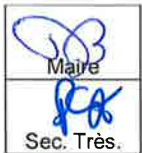
Adoptée à l'unanimité.

6. DOSSIERS

6.1 Service des travaux publics

6.1.1 Rapport — Travaux publics

Le rapport du Service des travaux publics pour le mois de mai 2013 a été déposé au Conseil.



13-06.117

6.1.2 Annulation du contrat de remplacement d'une conduite d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a octroyé par sa résolution n° 13-05.93 un contrat à la société Excavation Loiseau inc., pour le remplacement de la conduite d'eau potable entre la station de pompage et le bassin de réserve d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le projet de remplacement prévoyait utiliser la technique de forage directionnel;

CONSIDÉRANT QUE suite à une visite de chantier et à des sondages il a été déterminé que la nature des sols est peu propice à l'utilisation de cette technique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce Conseil abroge la résolution n° 13-05.93 et en l'occurrence annule l'octroi du contrat d'une valeur de 12 900,20 \$ à la société Excavation Loiseau inc..

Adoptée à l'unanimité.

13-06.118

6.1.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2012

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 66 391 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;



CONSIDÉRANT QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Montpellier informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

13-06.119

6.1.4 Désignation des personnes chargées de l'application des dispositions du règlement n° 06-2012 concernant l'utilisation de l'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des obligations en vertu de la *Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une réglementation à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de désigner les personnes responsables de l'application dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par madame la conseillère Judith Larin



ET RÉSOLU QUE le directeur des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier soient les personnes chargées de l'application du règlement n° 06-2012 concernant l'utilisation de l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité.

13-06.120

6.1.5 Entente avec le programme (TECQ) – Concernant les travaux publics de remplacement d'une conduite d'aqueduc

CONSIDÉRANT la résolution 13-03.55 – Mandat au directeur des travaux publics pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 13-06.120 abroge la résolution 13-03.55;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être réalisés tels que prévus dans l'entente relative au programme (TECQ);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette

ET RÉSOLU QUE ce Conseil mandate le directeur des travaux publics et opérateur en eau potable pour effectuer les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable alimentant le réservoir d'eau potable en régie. C'est-à-dire d'acheter les matériaux requis pour le remplacement et le raccordement de la tuyauterie. D'engager les services d'un entrepreneur en excavation pour déblayer et remblayer la tranchée. Les travaux seront supervisés par la firme d'ingénieur Laurin-Ryan, SENC, et effectués selon le cahier de charge réalisé à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.



6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Rapport – Aménagement, urbanisme et environnement

Le rapport du Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de mai 2013 a été déposé au Conseil.

13-06.121

6.2.2 Désignation des agents de l'environnement de la MRC à titre de fonctionnaires municipaux pour la période estivale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montpellier, par sa résolution numéro 13-03.58, a confirmé sa participation au projet « Rivages en Héritage » de la MRC de Papineau pour l'été 2013;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, une équipe estivale d'agents étudiants supportera la Municipalité dans ses efforts et aura pour mandat de sensibiliser les riverains face aux enjeux liés à la protection des rives, d'informer les riverains quant à la réglementation afférente visant la protection des rives et du littoral des lacs et cours d'eau, et de procéder à un inventaire de l'état des rives afin de documenter la situation;

CONSIDÉRANT QU'afin de s'assurer que les agents pourront avoir accès aux propriétés privées afin de réaliser leurs inspections, la Municipalité doit les désigner à titre de fonctionnaires municipaux tels que décrits aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les agents n'auront pas pour mandat d'émettre des permis ou des avis d'infraction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Montpellier désigne Ariane Couillard, Isabelle Teasdale et Louis-Joseph Blais à titre de fonctionnaires municipaux aux fins de l'application de certains règlements, dont les règlements de contrôle intérimaire de la MRC numéros 078-2006 et 104-2009 visant la protection des rives et du littoral des lacs et cours d'eau;



QUE ces fonctionnaires municipaux relèvent de l'inspectrice en bâtiment, environnement et urbanisme, madame Claudine Murray;

QUE cette désignation soit en vigueur pour une durée de douze (12) semaines, s'échelonnant du 3 juin au 23 août 2013;

ET QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau pour assurer la mise en œuvre du projet.

Adoptée à l'unanimité.

13-06.122

6.3 Incendie – Sécurité publique

6.3.1 Rapport – Service des incendies

Le rapport du Service des incendies pour le mois de mai 2013 a été déposé au Conseil.

13-06.123

6.3.2 Embauche d'une (1) nouvelle première répondante

CONSIDÉRANT les recommandations du responsable du Service des premiers répondants pour l'embauche d'une (1) nouvelle première répondante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte l'embauche d'une (1) nouvelle première répondante, madame Alex-Sandra Périard, prenant effet le 10 juin 2013.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Loisirs et culture

13-06.124

6.4.1 Dernier versement de subvention de 6 500 \$ à l'Association des loisirs de Montpellier



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montpellier désire verser à l'Association des loisirs de Montpellier un dernier montant de 6 500 \$ afin qu'elle poursuive ses activités estivales et puisse fournir à nos citoyens de l'aide pour les activités de leurs enfants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal entérine le dernier versement de la subvention à l'Association des loisirs de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

7. **AFFAIRES NOUVELLES**

8. **DIVERS**

9. **CORRESPONDANCE**

10. **QUESTIONS DU PUBLIC**

13-06.125 11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité.



Pierre Bernier, maire



Paul St-Louis, directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.

